

PROCES-VERBAL
Conseil municipal du 25 juillet 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 25 juillet 2024 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 19 juillet 2024

Présents : Daniel BONNIER, René CROZIER, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Nadine PICOT

Absents excusés : Jean-Louis CASSE, Georges FAURE

Absentes : Monique JACOUD, Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance : Jocelyne REDON

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 est approuvé à l'unanimité

Mme Jocelyne REDON est nommée secrétaire de séance

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Redevance d'Occupation du Domaine Public 2024 due par les opérateurs de communications électroniques
- Approbation du renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et la Commune de Saint-Denis-sur-Coise – Réseau des bibliothèques, Logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur
- Présentation et débat sur les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la CCMDL

Délibérations

D/2024-07-1 : Redevance d'Occupation du Domaine Public 2024 due par les opérateurs de communications électroniques

M. le Maire explique que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à des versements de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Fiche patrimoine de la commune arrêtée au 31/12/2023 :

- Aérien : 17.358 km
- Souterrain : 10.389 km

Le coefficient d'actualisation pour 2024 est 1.60900

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

De fixer pour l'année 2024 les tarifs annuels de la redevance pour l'occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 64.36 € par kilomètre et par artère en aérien
- 48.27 € par kilomètre et par artère en souterrain

- **D'inscrire** annuellement cette recette au compte **70323** qui s'élève pour l'année 2024 à **1 618.63 €**
- **De charger** M. le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Décision approuvée à l'unanimité

D/2024-07-2 : Approbation du renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et la Commune de Saint-Denis-sur-Coise Réseau des bibliothèques, Logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur

M. le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés.

Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau s'est faite dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, la convention a été prolongé par avenant sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024. Il convient de signer une nouvelle convention de partenariat du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Il informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'approuver la reconduction de la convention de partenariat du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Il expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière, la durée de la convention, les responsabilités, les règlements des différends et la fin de la convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le renouvellement de la convention réseau des bibliothèques, Logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur.

D/2024-07-3 : Présentation et débat sur les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la CCMDL

M. le Maire informe les élus que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour les exercices 2019 et suivants.

Il explique que les investigations de la Chambre Régionale des comptes ont porté sur les points suivants : La gouvernance, la gestion budgétaire et comptable, la situation financière, les ressources humaines, les systèmes d'information et la commande publique.

La Chambre Régionale des comptes a transmis à la CCMDL le rapport définitif qui fait état de sept recommandations et dix-neuf invitations à améliorer certaines pratiques. Chaque point est en cours de traitement afin d'être réglé.

Le rapport définitif a été transmis à l'ensemble des communes du territoire et chacune doit débattre sur ce rapport.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres a débattu sur ce rapport

Points divers

Contrôle des poteaux d'incendie

Tous les 4 ans un contrôle obligatoire des poteaux d'incendie (PI) est réalisé par SUEZ dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Le Poteau d'Incendie sur le Chemin de la Gimond présente un défaut d'étanchéité, le coût de réparation s'élève à 3 750.80 € TTC. Ce PI a un débit très faible et la défense incendie du secteur est assurée par des réserves d'eau situées à la ZA de la Croix Chartier. Après accord du SDIS et avis de SUEZ les élus décident de supprimer ce PI. Le coût des travaux s'élève à 1 768.66 TTC.

Extincteurs

La maintenance des extincteurs a été réalisée par la société AED.

M. le Maire informe qu'il a signé un devis de 2 353.86 € TTC pour le remplacement de quinze extincteurs et l'ajout de sept nouveaux extincteurs.

Réunion inter-associations

La réunion inter-associations se tiendra le vendredi 04 octobre 2024 à 20h00 en mairie.

Questions diverses

Voirie 2024

L'ouverture des plis du programme voirie 2024 est prévue lundi 29 juillet 2024.

L'enveloppe de solidarité 2025

Le mur situé le long du sentier démarrant de l'Impasse des Jardins et rejoignant le Chemin des Pins est dégradé. Il est nécessaire de changer les tuiles de couverture et de reprendre le mur. Un devis va être demandé à un maçon.

Container de rangement pour le foot

L'AFPC souhaiterait un local pour le rangement de leur matériel. M. le Maire présente un devis de la Métallerie Fayolle pour un petit local de 5m² qui s'élève à 3 490 € HT. Le devis est validé par les élus.

LPP des Monts du Lyonnais de Chazelles s/Lyon

Le Lycée des Monts du Lyonnais sollicite à nouveau la commune pour l'utilisation du gymnase pour l'éducation physique et sportive des lycéens pour l'année scolaire 2024/2025. Depuis deux ans le lycée utilisait le gymnase en solution de dépannage mais il s'avère qu'il n'y a pas assez de salles à Chazelles-sur-Lyon pour la pratique sportive des élèves.

Les élus sont favorables pour une nouvelle mise à disposition du gymnase au Lycée des Monts du Lyonnais mais décident de mettre en place un tarif de location pour la période l'année scolaire 2024/2025. Le prix sera débattu lors de la prochaine réunion et cette mise à disposition fera l'objet d'une convention.

Ecole

M. le Maire explique que Patricia BONNIER, directrice de l'école privée prend ses fonctions dans un nouvel établissement à la rentrée scolaire prochaine. La directrice de l'école de Chazelles-sur-Lyon assurera la direction de l'école de St Denis.

Deux nouvelles enseignantes sont nommées à St Denis, une en remplacement de Patricia BONNIER et l'autre en remplacement d'Estelle TISSEUR qui a postulé dans une autre commune.

OGEC

C. BAILLY fait part aux élus des remarques de l'OGEC. :

Les effectifs scolaires sont en baisse à la rentrée de septembre, la subvention que la commune verse à l'OGEC pour la participation au fonctionnement de l'école va diminuer d'autant. L'OGEC demande à la commune de revoir le financement pour aider l'école.

L'OGEC demande que les poubelles de l'école soient collectées par l'agent communal.

M. le Maire explique que la subvention de fonctionnement allouée à l'école sous contrat d'association est à son maximum. La contribution est calculée annuellement en fonction du nombre d'élèves scolarisés, des ressources de la commune de résidence et du coût moyen départemental si et seulement si la commune de résidence ne dispose pas d'école publique de même niveau. En conséquence, la commune ne peut donc pas décider de fixer un montant par élève plus élevé que celui fixé pour un élève du secteur public du Département de la Loire.

D'autre part, par égalité de traitement, il explique que la collecte des ordures ménagères relève de la responsabilité de l'école étant donné qu'il s'agit d'une école privée.

Commission déchets CCMDL

M. le Maire explique que lors de la dernière réunion déchets il a été envisagé de proposer des cabas réutilisables à la place des sacs jaunes jetables. Après discussion, les élus décident de conserver les sacs jaunes pour une question d'hygiène et d'odeur.

Composteur collectif

Le composteur collectif a été installé dans l'espace public situé derrière le bâtiment de Loire Habitat.

Panneaux de voirie

Les élus décident de mettre en place un panneau « voie sans issue » sur le Chemin de la Lissendière et un panneau « prudence enfants » au Lotissement de la Vorzia.

Tableau des maires

Les élus finalisent la mise en page du tableau des maires de St Denis depuis l'année 1793 jusqu'à ce jour. Ce tableau prendra place dans l'accueil de la mairie.

Mai à vélo

La CCMDL a organisé 22 animations qui ont regroupé tout de même 180 participants malgré le mauvais temps.

Prochaine réunion le jeudi 19 septembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30

Le secrétaire de séance

Affiché et publié le : 20/09/2024

le Maire, Daniel BONNIER

